

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022

Le Mercredi 13 Avril 2022 à 18H le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le respect des normes sanitaires

Etaient présents : 9 Conseillers,

Absents ( 2 ) : Bernard JEUNET a donné pouvoir à René CORNIAUX et Julien LOUETTE à Orane PROFIT.

Maud MARTIN est nommée Secrétaire.

Il est passé à l'examen de chacun des points portés à l'ordre du jour étant précisé que les membres présents et représentés acceptent à l'unanimité que soient ajoutées à l'ordre du jour les questions ci-après :

- Choix définitif du locataire de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2022 et fixation des loyer et charges.
- Décision d'entreprendre les démarches pour obtenir un Plan Local d'Urbanisme ou une Cartographie de la Commune, question déjà évoquée lors de la réunion du Conseil Municipal du 23-12-2020.
- Acquisition de deux tables de pique-nique pour les installer aux Amands et aux Champs de Bornoux.

### **1- Validation du précédent compte-rendu du 11 Février 2022**

Il a été rajouté page 2 à la question « Décision d'acquérir la propriété dite du château par préemption notamment » : « **dans le cas où Cithéa abandonnerait son projet** ».

### **2- Vote des comptes administratifs 2021**

Les comptes administratifs 2021 sont approuvés à l'unanimité.

### **3- Vote des budgets primitifs 2022**

Les budgets primitifs 2022 sont approuvés à l'unanimité.

### **4- Subventions**

Il est décidé à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

50 euros à Morvent en colère

50 euros à la FNACA

50 euros à l'ONAC

1000 euros au Comité des Fêtes

### **5- Vote des taux des impôts locaux**

Les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 demeurent inchangés :

Taxe foncière (bâti) : 28,61 67.605

Taxe foncière (non bâti) : 30,99 13.388

CFE : 12,71 5.796

Total : 86.789

Votés à l'unanimité

**6- Redevances ENEDIS/ ORANGE/ NORDNET**

Les conventions passées avec chacun de ces opérateurs seront vérifiées et (ou) conclues avec effet rétroactif le cas échéant.

Décidé à l'unanimité.

**7- Adhésion à l'Agence Technique Départementale de Nièvre Ingénierie qui émet ses nouvelles grilles tarifaires tant pour le pôle « Aménagement » que pour le pôle « Urbanisme », applicables à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022.**

Les nouveaux barèmes seront joints à la délibération qui sera prise en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

**8- Aménagement et Sécurisation du Bourg - Choix d'un maître d'œuvre.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu d'aménager et de sécuriser la Place du bourg de St-Agnan.

Par suite, si la décision est prise, il ajoute qu'il y aura lieu de s'adjoindre les services d'un Maître d'œuvre pour cet aménagement et cette sécurisation qui doivent être effectués dans le respect de la réglementation.

L'aménagement de la Place de St-Agnan ainsi que le choix d'un maître d'œuvre, en l'occurrence Nièvre Ingénierie, sont décidés.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec Nièvre Ingénierie.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**9- Choix définitif du locataire de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage et fixation des loyer, Dépôt de garantie et Provision sur charges.**

La locataire sera Madame Brigitte GOLDSTONE qui occupera les lieux à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2022.

Le loyer est fixé à 400 euros par mois avec un dépôt de garantie de 400 euros et une provision sur charges de 100 euros.

L'assemblée charge Monsieur le Maire d'établir le contrat de bail ainsi que l'état des lieux.

Décision prise à l'unanimité des membres présents et représentés.

**10- Décision d'entreprendre les démarches pour dresser un Plan Local d'Urbanisme ou une Carte Communale, question déjà évoquée lors de du Conseil Municipal du 23/12/2020.**

Au vu des difficultés à obtenir les permis de construire du fait que la commune est soumise au Règlement National d'Urbanisme, le Conseil Municipal décide de reprendre le dossier élaboré il y a 7 ans, mais demeuré sans suite puisque non appliqué, et de le faire aboutir.

Il est ici précisé qu'une telle étude serait susceptible de recevoir une subvention à hauteur de 50%.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**11- Acquisition de trois tables de pique-nique pour les installer, deux aux Amands et une aux Champs de Bornoux**

Décision prise à l'unanimité des membres présents et représentés.

**12- Questions diverses**

Un état d'avancement des dossiers en cours sera établi prochainement, complété et annexé au présent compte-rendu lors de sa diffusion ou au compte-rendu suivant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 19H50.

Fait à Saint-Agnan le 20 Avril 2022

Le Maire

Georges FLECQ

